

Motion

0145 Jost, Thoune (PEV)
Aebischer, Guggisberg (UDC)
Kast, Berne (PDC)
Lumengo, Bienne (PS-JS)
Rérat, Sonvilier (PRD)
Schneiter, Thierachern (UDF)

Cosignataires: 37

Déposée le: 11.09.2007

Renouveler le Jeûne fédéral

Le Conseil-exécutif est chargé de revaloriser le Jeûne fédéral, d'en faire comme dans d'autres cantons une journée de réflexion et d'en renouveler le contenu chaque année, de manière à ce que la population le perçoive à nouveau comme un jour de fête religieuse. Dans la mesure du possible, les églises et communautés chrétiennes et d'autres organisations et groupements intéressés devraient être associés à ce processus.

Développement

Les cantons ont introduit le Jeûne fédéral entre 1517 et 1832 et les cantons seuls peuvent selon la Chancellerie fédérale le réformer. Dans l'allocution qu'il a prononcée le jour du Jeûne fédéral 2005, le conseiller fédéral Samuel Schmid s'est exprimé en ces termes: « Ce jour n'est pas vraiment nouveau puisqu'il date de 1848, année de la fondation de notre Etat fédéral moderne. A l'époque, tout était à faire, la paix religieuse et sociale reposait encore sur des bases fragiles. Nos pères avaient alors eu l'intelligence d'en faire un jour de recueillement commun à tous les Confédérés, un jour qui s'inscrivait dans la foi chrétienne et qui consacrait le respect de l'autre. »

Le Jeûne fédéral doit servir à renforcer la cohésion de la société, à favoriser la réflexion et à mettre en évidence les liens qui unissent la population du canton de Berne. Les églises doivent pouvoir repenser à leurs valeurs communes et les faire connaître, dans la mesure du possible conjointement. Pour développer le dialogue entre les communautés religieuses et entre les cultures, il faut dans la mesure du possible associer à ce processus les représentants d'autres courants de pensée.

Le Jeûne fédéral est destiné à faire partager surtout trois valeurs :

Gratitude : Le bien-être et le confort que nous connaissons en Suisse et dans le canton de Berne ne sont pas seulement le fruit de notre savoir-faire et de nos connaissances. Au siècle passé nous avons à bien des égards été épargnés d'une manière dont le mérite ne nous revient pas. Nous devons en être reconnaissants. En exprimant notre gratitude, nous exprimons en même temps la certitude que ce qui est essentiel est un don et non un produit. En exprimant notre gratitude, nous acceptons ce qui nous est donné. C'est une acceptation de la vie.

Pénitence : Tout gouvernement commet des erreurs, même sans le vouloir. Parfois, ces erreurs deviennent apparentes seulement au fil de l'histoire (persécution des Anabaptistes, placements d'enfants etc.). La pénitence conduit au pardon et à la purification. L'attitude de pénitence exprime que les hommes ne sont pas parfaits, pas plus que ne le sont les gouvernements. Le Jeûne fédéral est là pour le rappeler.

Prière : Une journée consacrée au recueillement. Même la volonté sincère de prendre des décisions démocratiques et d'œuvrer pour les compromis en politique et dans toutes les actions humaines n'aboutit pas sans la bénédiction de Dieu. C'est pourquoi nous prions.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion exprime le souhait que le Conseil-exécutif joue un rôle actif dans la promotion et le renouvellement de la journée du Jeûne fédéral. Ses auteurs demandent en particulier que le gouvernement donne un contenu à cette journée.

Le Conseil-exécutif n'est pas insensible au fait que la perte de valeurs et de repères dans notre société génère une insécurité croissante. Il comprend les réflexions qui sont à la base de l'intervention et prend position à son sujet comme suit:

1. Il est vrai que le Jeûne fédéral est un jour férié particulier puisque ce n'est pas à l'Eglise, mais à l'Etat qu'on le doit. En 1832 en effet, la Diète fédérale a proclamé le troisième dimanche de septembre «jour d'action de grâces, de pénitence et de prière». Ce faisant, elle affermit davantage encore une tradition qui remonte à une époque où les autorités publiques se sentaient également responsables du salut de l'âme de leurs citoyens et où intérêts religieux et publics étaient indissociablement liés. Ainsi, les autorités bernoises organisaient, avant la Réforme déjà, des pèlerinages, des processions et d'autres événements semblables. Avec l'introduction de la Réforme, le sens des responsabilités des gouvernants à l'égard du religieux s'est encore renforcé. En tant que dirigeants chrétiens, ils se sentaient tenus de veiller à la «juste» foi, qu'ils comprenaient comme un aspect essentiel de l'intérêt de l'Etat.
2. Le contexte actuel diffère cependant du tout au tout de ces faits historiques. L'Etat moderne ne se sent plus investi d'une mission religieuse, mais s'engage davantage à respecter la liberté de croyance et de conscience. Bien que nos principaux signes d'identification nationale – la croix sur notre drapeau, le texte de notre hymne national ou le préambule de la Constitution fédérale – témoignent clairement de notre enracinement dans la culture chrétienne occidentale, l'action de l'Etat par rapport à la religion se veut largement neutre. L'Etat a laissé aux Eglises nationales, qui en sont responsables, le soin de se charger de la vie spirituelle des citoyens. Il leur assure cependant encore les structures au sein desquelles l'action religieuse peut s'épanouir.
3. Selon la loi du 1^{er} décembre 1996 sur le repos pendant les jours fériés officiels, le Jeûne fédéral est l'un des six jours de grande fête de l'année et bénéficie à cet égard d'une protection légale. Conformément à la répartition des tâches entre le canton et les Eglises nationales, ces dernières s'engagent à donner un contenu aux fêtes. En plus des offices religieux locaux, qui, de nos jours, peuvent partiellement être reliés aux fêtes des récoltes, l'Eglise nationale réformée évangélique organise chaque année une randonnée du Jeûne fédéral qui débute par un service religieux œcuménique. En outre, cette même Eglise nationale publie chaque année un message du Jeûne fédéral qui est lu dans les paroisses, lors des cultes. Afin de donner une valeur particulière à ce jour de fête, le Conseil-exécutif a déjà entrepris des actions, puisqu'en 2004, par exemple, il a soutenu un projet de chœur suprarégional, à Aarberg, en collaboration avec les Eglises nationales.

4. Le Conseil-exécutif reconnaît que notre époque marquée par le stress, mais aussi, parfois, par la superficialité, a besoin de davantage de repères qui exhortent à renouer avec les dimensions plus profondes de notre existence. Nous avons besoin de moments qui incitent chacun d'entre nous à respecter un temps d'arrêt, à nous livrer à l'introspection, à nous poser des questions, à chercher des réponses et un soutien ou simplement à être reconnaissant. La liberté de croyance et de conscience étant garantie par la Constitution cantonale, le Conseil-exécutif est cependant d'avis qu'il n'est pas judicieux que l'Etat cherche à influencer le contenu de cette journée. En définitive, ce ne sont pas des mesures décidées par l'Etat qui vont permettre au Jeûne fédéral de prendre un sens particulier. C'est à la société qu'il appartient, selon ses besoins et sa volonté, de donner à cette journée sa véritable signification.

Le Conseil-exécutif propose par conséquent le rejet de cette motion.

Proposition: rejet.

Au Grand Conseil